

Affaire Lambert : c'est compliqué selon la CEF

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Conférence épiscopale](#), [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 5 juin 2015



La réaction de Mgr **Ribadeau-Dumas**, porte-parole de la Conférence des évêques de France, sur l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme concernant la mise à mort de Vincent Lambert, est en dessous de tout. Dans [La Croix](#), il énonce quelques contre-vérités :

"Il me semble important de souligner trois points. Premier d'entre eux?: nous sommes ici dans une affaire qui ne traite pas de l'euthanasie en général, mais d'une personne humaine qui s'appelle Vincent Lambert. N'oublions pas que ce qui est en jeu est la vie d'une personne, et qu'elle a un nom?: Vincent Lambert.

Deuxièmement, le rôle de la Cour européenne des droits de l'homme est de juger en droit, mais n'est pas de qualifier des faits d'un point de vue éthique. Cette décision de droit ne dit rien sur le plan éthique. Les juges de Strasbourg ont jugé de la conformité de la décision du Conseil d'État sur Vincent Lambert avec l'article 2 de la Convention européenne des droits de

l'homme. Mais plus que tout, l'arrêt marque la complexité de la situation.

Troisième chose?: cette décision intervient au moment où le Sénat examine à nouveau le projet de loi sur la fin de vie, dit « Claeys-Leonetti ». Or, les débats en cours, notamment à la commission des affaires sociales du Sénat, sur la manière de considérer l'alimentation artificielle, prouve que nous sommes là en présence d'un sujet éminemment complexe."

Le 3e point explique sans doute les 2 premiers : la timidité de la CEF face à la proposition de loi Claeys-Leonetti qui légalise la sédation pour tuer justifie les 2 points précédents. Si l'affaire Lambert ne traite pas de l'euthanasie en général, elle traite néanmoins de l'interprétation de la loi Leonetti et, plus précisément, du fait de savoir si poursuivre à nourrir et à hydrater un handicapé, qui n'est pas malade, peut être arrêté sur décision médicale, alors même que cet handicapé ne subit pas de soins complémentaires et ne souffre pas. Désormais c'est oui et 1700 handicapés en situation pauci-relationnels peuvent voir demain leur alimentation retirée sur décision d'un médecin, qui a désormais l'appui de la CEDH.

La CEDH estime ainsi qu'un handicapé n'a plus de droit à la vie et comme l'ont souligné les 5 juges (sur 17) qui ont voulu sauver Vincent Lambert, la CEDH s'est déconsidérée. Fondée en 1950 suite aux horreurs de la 2e guerre mondiale, la CEDH était en effet l'institution chargée de protéger la population contre les abus de droit d'Etats, prompts à éliminer les vie qui coûtent à la société. La CEDH ne protège plus : elle ne dit plus le droit, elle valide.

Mgr Ribadeau-Dumas ajoute :

"On ne peut absolument pas généraliser de tels cas, qui sont strictement individuels. La Cour ne dit pas qu'il faut cesser les soins de toutes les personnes en état paucirelationnels, ou « d'éveil sans réponse ». Attention à ne pas déduire de l'arrêt de la CEDH des conséquences qui n'y sont pas. Dans ce type de cas, le médecin a une responsabilité essentielle, ainsi que la famille du patient, qui est consultée par le corps médical. Cet arrêt ne livre pas de conclusions générales sur la fin de vie.

Dans ce contexte, il faut rappeler qu'il n'y a pas de vie qui soit utile ou inutile. On ne peut pas dire que telle vie a plus de valeur qu'une autre. Battons-nous pour dire que la vie, qu'elle quelle soit, doit être défendue. Redisons sans cesse que la grandeur d'une société se caractérise par la défense de la vie, non seulement de sa naissance à sa mort, mais aussi en son milieu. Cela concerne autant les personnes en début ou en fin de vie, que les migrants de Calais qui vivent aujourd'hui dans des conditions indignes."

Malheureusement si : cet arrêt est définitif et fait jurisprudence. Tous les handicapés incapables de se nourrir par eux-mêmes, en état de conscience minimale, peuvent désormais trembler. Ils peuvent être les prochaines victimes d'un médecin.

Le dernier paragraphe est hors-sujet : actuellement les migrants sont protégés par les institutions internationales, au mépris parfois du bien commun. En revanche, les petits d'homme sont éliminés avant leur naissance. Les handicapés désormais aussi. Bientôt les personnes en fin de vie.

Cette réaction est vraiment en dessous de tout. Est-ce parce que les parents de Vincent Lambert, proches de la FSSPX, ont été traités d'intégristes ? On n'ose le croire.